



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1445

Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'association Théâtre de la Croix-Rousse pour 2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 1 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1445 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS
ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION
THEATRE DE LA CROIX-ROUSSE POUR 2022 (DIRECTION
DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux à usage de théâtre, faisant partie de son domaine public et situés 92 place Joannès Ambre dans le quatrième arrondissement.

Lieu de théâtre majeur dans la ville, l'espace abrite deux salles de spectacles dont la plus grande peut accueillir jusqu'à 594 spectateurs. La Ville met à disposition le personnel municipal nécessaire à l'exploitation du théâtre.

Suite au départ de Jean Lacornerie et Anne Meillon, restés dix saisons à la tête du Théâtre, la Ville a confié la direction de cet équipement à Courtney Geraghty en janvier 2021.

Malgré un début d'aventure marqué par les confinements successifs, la nouvelle directrice franco-américaine signe, en septembre 2021, une première programmation artistique faisant la part belle aux acteurs culturels ancrés dans le paysage lyonnais, tout en enrichissant l'offre de son multiculturalisme, avec de nombreuses propositions nationales et internationales.

Son projet se définit par une ligne artistique inclusive, portant une attention accrue à la diversité. Il intègre de jeunes interprètes en phase d'insertion professionnelle et propose un théâtre de l'hospitalité.

Courtney Geraghty défend plusieurs enjeux tels que la diversité, l'écologie, la création régionale, le travail en réseau avec les établissements culturels lyonnais, régionaux et internationaux.

Le théâtre musical, s'il conserve une place dans la programmation du théâtre, partagera la programmation avec du théâtre de répertoire, contemporain et étranger, du théâtre d'objet, de la marionnette, du cirque, des nouvelles technologies, de la magie et du théâtre documentaire, participatif ou dans l'espace public.

Durant la saison 2020-2021, malgré la longue période de fermeture au public, le Théâtre de la Croix-Rousse a proposé 23 spectacles et accueilli 8 401 spectateurs.

L'activité du théâtre a également été rythmée par l'accueil de sept compagnies en résidences longues, sur une période de 105 jours, soit un tiers de l'année.

Le théâtre, concédé par la Ville, est inscrit dans le réseau national des scènes conventionnées et dans le réseau régional des scènes Auvergne-Rhône-Alpes.

La dernière convention d'objectifs multipartite a été signée avec la Ville de Lyon, l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2017-2020.

En 2021, la Ville était liée à l'association par une convention d'objectifs d'un an.

Il vous est proposé de la renouveler pour une période d'un an allant jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour mémoire, l'Association Théâtre de la Croix-Rousse perçoit une subvention annuelle inscrite au budget primitif d'un montant de 636 444 € sur l'année 2022 au titre du fonctionnement.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention d'objectifs, établie entre la Ville de Lyon et l'association Théâtre de la Croix-Rousse pour 2022, est adoptée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à la mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET